



Flash Info Mobilité CPIP

La DGAP apporte ce jour un correctif à la note de mobilité des CPIP :

Les agent.es ont désormais jusqu'au jeudi 9 avril 2026, 23h59 pour formuler leurs vœux sur Harmonie.

La CGT IP continuera à revendiquer des délais suffisants pour permettre à toutes et tous les agent.es de formuler leurs vœux dans des conditions équitables et transparentes !